

CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 14 avril 2020



Cette réunion du CHS-CT s'est déroulée en audio conférence entre l'administration et 3 représentant.e.s par syndicats représentatifs de la DISI Sud-Ouest de 15h45 à 18h15. Elle sera reconduite toutes les semaines selon les mêmes modalités.

Ce compte-rendu reflète le plus fidèlement possible les propos tenus et les informations et consignes données par la Direction. La situation sur ce sujet évoluant très vite, ces mêmes informations pourront évoluer. Nous vous informerons régulièrement de ces évolutions.

Afin d'être informé.e dans les meilleurs délais, vous pouvez nous communiquer votre adresse mail personnelle à l'adresse suivante : contact@sfpd33.fr

Les représentant.e.s pour l'Administration :

- Président du CHS-CT
- Adjoint de la DISI SO,
- Cheffe Pôle Ressources,
- Assistante de Prévention - médecin
- Responsables et adjoint.e.s des ESI de Bordeaux, Limoges, Poitiers et Toulouse.

Les représentant.e.s des syndicats dans l'ordre de représentativité électorale :

- ★ Solidaires : Geneviève DELAUNAY, Bruno RIGOLET
- ★ CGT : 3 représentant.e.s
- ★ CFDT : 3 représentant.e.s
- ★ FO : 3 représentant.e.s

Missions et services

Propos du Président : Nous avons préparé un PCA spécial COVID-19

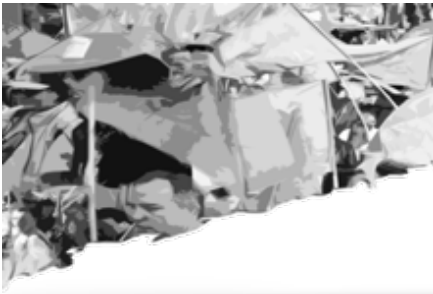
Les missions prioritaires pour nous suivent celles qui sont prioritaires pour la DGFiP au niveau national :

- Dépenses publiques, et paye et pension pour les agents de l'administration et des collectivités locales.
- Encaissement des recettes et TVA, IR, PAS et la campagne DPR qui va s'ouvrir pour que les concitoyens obtiennent des droits
- Remboursement et accord de délais pour les entreprises
- Enregistrement

Les services de la DISI Sud-Ouest suivants sont prioritaires au 14/04/2020 :

- CID et SIL : en présentiel et/ou télétravail
- AT : présentiel PUV/PGP SPS ORDO87 avec rotation. PART33 N2 DPR (télétravail)
- Développement : ESI87 : PEZ RECs -ESI31: PSAR, RMH
- INTEX 86 : uniquement pour des travaux urgents pas tous les jours.
- Exploitations : Limoges RECs et RAR, Poitiers et Bordeaux : G2A33, SARI33, SPT33, PTS86, **Nouveau depuis le 10 avril CFM86 (Cellule de Fiabilisation MEDOC) en présentiel avec rotation des agents**
- Cellule N3GESPRO - TAM Médoc ESI86 : en présentiel avec rotation des agents
- Services logistiques : Poitiers (1 agent par j), Bordeaux PSM
- CQEIF 86 - EIFI86 : DPR - ESI87 : édition des lettres chèques, ASAP et Clic'ESI
- Direction ESI : A+, et responsables ESI en présentiel
- DISI : 2 cadres A (télétravail), 1 Idiv, A+, Directeur. 2 agents (par rotation 1 à 2 j par semaine) au service budget pour reprendre le paiement des dépenses publiques et des FDD.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 14 avril 2020



Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Solidaires Finances Publiques revendique pendant la période :

- que l'administration réduise au maximum la présence des agents sur les sites en généralisant le télétravail par l'acquisition d'ordinateurs portables en urgence, distribués en priorité pour exercer des missions prioritaires,
- que les missions non prioritaires soient exclusivement réalisées en télétravail une fois que les services prioritaires seront tous équipés en PC portables,
- de concentrer les activités de la journée des agents travaillant encore en présentiel sur un nombre d'heures réduit, afin que les agents puissent rentrer chez eux une fois leur travail accompli.
- de limiter drastiquement les interventions sur sites DDFIP/DRFIP des agent.e.s des CID/SIL pour traiter uniquement les incidents bloquants et urgents impossibles à résoudre à distance.

Transmissions données RH au CHSCT

D33 réponses données à RH 2C et taux

	Semaine 13		Semaine 14		Semaine 15		Semaine 16	
	23/03/20	27/03/20	30/03/20	03/04/20	06/04/20	10/04/20	14/04/20	17/04/20
EFFECTIF THEORIQUE GLOBAL	480	480	480	480	480	480	480	480
agents sur missions prioritaires (PCA)	255	330	326	329	330	341	344	344
taux d'agents dans le PCA	53,13 %	68,75 %	67,92 %	68,54 %	68,75 %	71,04 %	71,67 %	71,67 %
agents PCA exerçant à domicile	45	63	71	111	101	95	101	104
taux agents PCA à domicile (p/rapp EFF GLOBAL)	28,33 %	13,13 %	14,79 %	23,13 %	21,04 %	19,79 %	21,04 %	21,67 %
agents PCA sur site	136	117	113	95	103	88	91	86
taux agents PCA sur site (p/rapp EFF GLOBAL)	28,33 %	24,38 %	23,54 %	19,79 %	21,46 %	18,33 %	18,96 %	17,92 %
taux agents PCA sur site (p/rapp EFF PCA)	53,33 %	35,45 %	34,66 %	28,88 %	31,21 %	25,81 %	26,45 %	25,00 %
Tous agents travaillant à domicile (PCA et MNP, en TT ou Webmail etc.)	45	63	71	111	121	114	118	122
dt agents à domicile équipés TT	45	63	71	111	120	113	117	122
dt agents à domicile autres modalités	0	0	0	0	1	1	1	0
ASA CA030	262	227	273	257	243	259	257	255
cas avérés ou suspicion COVID 19	5	1	1	0	0	0	0	0
agents en 14aine			5	0	0	0	0	0

Questions réponses avec la Direction :

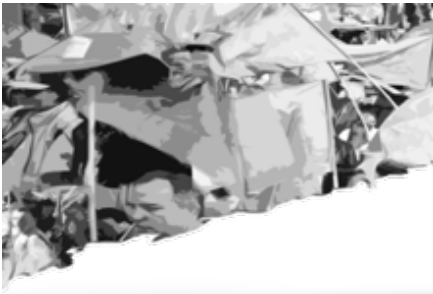
- ☆ D'après les chiffres du PCA il y a une augmentation du nombre d'agents en présentiel et il y a moins d'agents en télétravail?

Président : Je ne peux pas obliger les agents à travailler en télétravail : 20 à 25 % d'agents sont présents. Les agents qui viennent sur site ne sont pas en danger. On n'a plus de PC en stock. On a recherché des vieux PC en windows 7, aussi bien en ESI que dans les départements. On attend 365 PC pour toute la DISI SO, soit pour 20 départements et 25 directions locales.

Resp. RH : il y a plus d'agents en PCA, le nombre de travailleur à domicile est stable. Il y a entre 80 et 115 personnes en présentiel.

Resp ESI33 : certains jours des agents travaillant à distance sont obligés de revenir au bureau pour préparer des PC par exemple.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 14 avril 2020



Intervention du médecin de prévention

Exposé du médecin de prévention :

Le docteur annonce que le protocole de reprise de travail pour les agents en 14zaine avec symptômes n'a pas évolué :

- 👤 Retour **après avis du médecin traitant et du médecin de prévention**,
- 👤 Le médecin de prévention prend contact par téléphone au domicile de l'agent,
- 👤 Retour 48h après l'accord pour 1 semaine en télé-travail, ou ASA si le télétravail n'est pas possible, puis retour en présentiel si besoin.

Question réponses avec le médecin de prévention et la direction :

☆ **Solidaires** : Suite à la déclaration du président de la république hier, le sujet du dé-confinement avance du moins pour nos enfants et leurs enseignants qui vont servir de cobayes, surtout ceux appartenant aux classes sociales défavorisées. Il a évoqué la date du 11 mai. La campagne IR se dessine : **Solidaires réaffirme sa demande de report**,

Avez-vous un projet pour gérer ce dé-confinement au niveau de la DISI ? Pour Solidaires, nous considérons que dans cette période de pandémie, mis à part l'EIFI pour la DPR, les CID/SIL pour préparer les PC Portables, les autres services peuvent continuer d'être en télétravail pour garantir la sécurité des agents. Si le gouvernement s'acharne à risquer la vie de nos concitoyens pour sauver le capitalisme et ses profits, nous demandons que si il y a reprise en présentiel, tous les agents soient testés par prise de sang, et que les agents soient équipés de masques en évitant les masques en tissus non fiables à 100 %.

Président : Je ne partage pas vos propos, surtout le mot Capital. La campagne DPR apporte un grand bien aux contribuables et redevables. Elle commencera le 20 avril, et des discussions sont en cours au niveau des directions pour l'organiser.

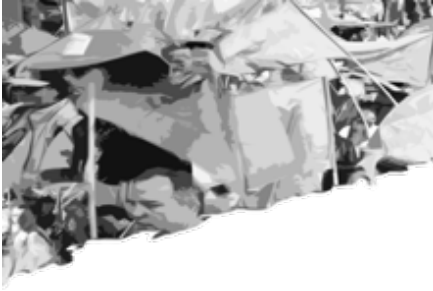
Pour le dé-confinement, on n'en ait pas encore là, et je serai attentif au bien être des agents. Pour l'instant, il n'y a pas de consigne. Les consignes seront ministérielles, ce n'est pas chaque directeur qui décidera dans son coin.

Médecin : Il est beaucoup trop tôt pour en parler, ce sera très progressif, pas de reprise des visites médicales pour l'instant.

☆ **Le dé-confinement a bien été évoqué par le Président de la République, l'idée est de faire revenir les agents dans les meilleures conditions qu'elles soient. Il ne faudrait pas que le danger se banalise.**

Président : Même si l'on parle de dé-confinement, le mot n'a pas été prononcé, il y aura des annonces avant sur les tests sérologiques. L'état va organiser cela avec le plus de sécurité possible. Aucune DISI ne partira en fanfaron avant ce feu vert, car il y a des risques mortels. Les agents ne doivent pas venir la peur au ventre. On reste des humains avec nos faiblesses, mais il ne faut pas se laisser aller et faire attention à ne pas tomber dans la routine. C'est à la direction de le rappeler aux agents.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 14 avril 2020



Informations RH - Paye - congés - ASA Covid19 - cantine

Les agents actuellement sont dans les situations suivantes :

- ▶ au travail ou en télétravail,
- ▶ en Autorisation Spéciale Absence (ASA) COVID-19 s'il sont affectés dans un service non-prioritaire,
- ▶ en ASA s'ils sont empêchés pour raisons médicale « personne fragile »,
- ▶ en ASA s'ils gardent leur.s enfant.s (limité à 1 parent par foyer d'enfants de moins de 16 ans)
- ▶ en congés lorsqu'ils les ont posé avant le début du confinement.
- ▶ en maladie.

Extrait de la note de la DGAFP de mars 2020 concernant les congés :

<https://cloud.sfpd33.fr/index.php/s/oYePr7Hw9WsQHDQ>

Nouveau - Nous commenterons ce sujet prochainement.

Une Ordonnance no 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire a été publiée. Retrouvez là ici en téléchargement : <https://cloud.sfpd33.fr/index.php/s/SyKxawgGkSi3brr>

« Les fonctionnaires et agents contractuels de droit public de la fonction publique de l'Etat, les personnels ouvriers de l'Etat ainsi que les magistrats de l'ordre judiciaire en autorisation spéciale d'absence entre le 16 mars 2020 et le terme de l'état d'urgence sanitaire déclaré par la loi du 23 mars 2020 susvisée ou, si elle est antérieure, la date de reprise par l'agent de son service dans des conditions normales, prennent dix jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels au cours de cette période, dans les conditions suivantes :

- 1- Cinq jours de réduction du temps de travail entre le 16 mars 2020 et le 16 avril 2020;
- 2- Cinq autres jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels entre le 17 avril 2020 et le terme de la période définie au premier alinéa. »

Exposé de la Direction :

- 🗨 Le dispositif de remboursement des frais de repas pour les agents en présentiel est adopté : ils seront pris en frais de missions (17,50€ par repas). On attend le process complet du bureau RH1A.
- 🗨 Le WEBMAIL au travers du PIGP est mis en place pour tous les agents avec le courrielleur nomade et léger <https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/menu/menulAM.pl>
- 🗨 Le déroulement de la campagne de mutation est décalé. Les agents connaîtront leur destination avant fin juin.
- 🗨 Les stagiaires (Analyste/PSE/PROG) ont un report de leurs arrivées en stage dans les ESI. Des solutions vont être trouvées pour valider leur cursus.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 14 avril 2020



Questions réponses avec la Direction :

☆ Un agent qui aurait prévu des congés peut-il les annuler ?

Président : non si il les a déposés et qu'ils sont validés. A situation inédite, solution inédite. On recherche l'équité. Lorsqu'il y aura reprise, on accordera plus facilement un congé à un agent qui a été en mission prioritaire. A un moment donné, tout le monde ne pourra pas prendre des congés.

Pour la période d'été, si il n'y a pas de travail dans certains services, pas de règle des 50 %. Mais, la continuité du service devra être assurée ailleurs. On va forcer des agents à prendre des congés pendant des périodes qui ne les intéresseront pas forcément. Actuellement tout le monde peut prendre des congés, confinés ou non.

☆ est-ce une règle nationale ?

Président : non, chaque chef de service apprécie la continuité de service. En cas de conflits sur la prise de congés, il faut des éléments objectifs, sauf si vous avez une meilleure solution à proposer?

Les directeurs d'ESI doivent regarder s'il y a des cas particuliers.

Tout le monde ne va pas partir en congés comme c'était prévu en début d'année!

Pour rappel, les congés de plusieurs jours doivent être posés une semaine avant selon un planning de congés prévisionnel. Ce système n'était plus systématiquement appliqué.

Je vais être désormais sévère sur cette règle pour éviter les profiteurs et les couillonés.

☆ est-ce qu'il y aura des congés ARTT de supprimés ?

Président : non pour l'instant c'est uniquement pour le privé. Mais cela va sans doute venir.

Resp. RH : les ASA n'ouvrent pas droit à des ARTT.

☆ **Solidaires :** Nous remercions les chefs d'ESI qui ont joué le jeu en mettant en copie les BALF des OS de leurs messages d'information envoyés aux agents. Nous souhaitons que cela perdure, et nous pensons qu'il s'agit d'un oubli pour ceux qui ne l'ont pas fait.

Pas de commentaire.

☆ Nous constatons qu'il y a des améliorations depuis le début de la crise, mais que pouvez vous faire pour informer les agents isolés en ASA ? Leur faire savoir l'ouverture du WEBMAIL pour tous ?

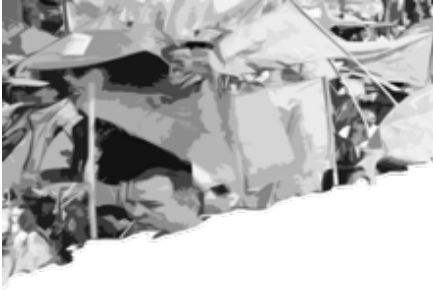
☆

Président : je ne peux rien faire à part compter sur le bouche à oreilles, et les réseaux sociaux. L'entre-aide et la solidarité entre collègues devraient permettre à ces personnes de savoir pour la généralisation du WEBMAIL.

C'est aux agents de prendre contact avec la direction. Il n'y a pas trop d'agents isolés.

On essaie de prendre des nouvelles de ceux qui n'en donnent pas, et qui sont fragiles, comme c'est fait à Poitiers par le chef d'ESI et ses adjoints.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 14 avril 2020



Gestes barrières et confinement

Solidaires Finances Publiques revendique pendant la période que tous les agents de tous les services travaillant en présentiel soient :

- dotés d'un nombre suffisant par jour et par agent de masques réglementaires en terme de sécurité sanitaire,
- dotés de gants, de gels hydroalcoolique par service, de lingettes désinfectantes,
- installés dans des bureaux éloignés de plusieurs mètres garantissant les distances de sécurité.

Dotation de masques :

La DG a obtenu **des masques pour la DGFIP pour les services : accueil du public, trésorerie hospitalière, EIFI et CID/SIL.**






Dotation de 2 masques par agent et par jour. Un tutoriel a été fourni aux agents pour apprendre à les utiliser.

Une deuxième livraison est prévue à partir du 14/04.

Gestes barrières :

Pour les EIFI : Les consignes sont très précises. Des notes de services rappellent les règles.

Pour les CID :

-  Mise à disposition de masque de type « chirurgical », 2 masques par agent et par jour,
-  Mise à disposition de lingettes et gel hydro-alcoolique ou savons.
-  Chaque fois qu'il y a une manipulation de matériel non neuf, il faut le nettoyer avec des lingettes désinfectantes, en utilisant des gants.
-  Les micro portable doivent être déposés devant la porte ou dans un sas, sans contact entre agents des CID et des DDFIP/DRFIP.
-  Les portables et matériels sont remis à la CID désinfectés : 48h de stockage des matériels. Ensuite désinfection par la CID, et intervention.

Aucun agent n'est infecté par le COVID19 à la DISI Sud-Ouest au 14/04/2020, d'après la direction.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 14 avril 2020



Télétravail choisi ou par nécessité de service PCA

Solidaires Finances Publiques revendique que dans l'urgence, il faut tout faire pour que tous les agents puissent travailler chez eux pour être en sécurité.

- mais il ne faut pas que la responsabilité des agents puissent être mise en cause en cas d'utilisation de matériel non conforme au niveau de la sécurité (non certifié par SI) en cas de piratage de données.
- qu'une convention de télétravail, même si elle est allégée, et le guide des bonnes pratiques soient transmis aux nouveaux télétravailleurs.se.s.
- que le droit à la déconnexion soit garanti.
- que les agent.e.s exerçant en télétravail se consacrent exclusivement à leur travail, et pas à la garde de leurs enfants en même temps.
- qu'un.e agent.e doit être exclusivement soit en télétravail, soit en ASA pour garde d'enfant.

Exposés du président :

Le télétravail est une situation officielle qui est annotée dans SIRHIUS. Nous ne considérons pas un agent en télétravail, quand il est placé en ASA et qu'il consulte le WEBMAIL par le PIGP, ou qu'il répond à des appels professionnels à partir de son domicile. Un agent est soit en ASA, soit en télétravail, ou soit en présentiel.

Les télétravailleurs ont droit à la déconnexion, et on reçu une plaquette sur les bonnes pratiques du télétravail.

Questions réponses avec la Direction :

☆ **Solidaires** : les agents en garde d'enfants sont-ils placés en situation de télétravail ? Si oui, comment font-ils pour concilier le télétravail, la surveillance des enfants et le suivi scolaire ?

Président : on prend des télétravailleurs avec des enfants sur des missions prioritaires, que si on n'a pas pu faire autrement. On n'a pas les mêmes attentes avec eux. Les chefs de service ont fait en sorte de ne pas prendre des parents d'enfants de moins de 16 ans en télétravail.

☆ **Des agents ont ils réalisé des heures supplémentaires en télétravail ?**

Président : les heures supplémentaires sont uniquement à la demande de la direction.

Resp. ESI33 : Attention, des agents ont lancé 1 opération vendredi soir et ont du travailler ce week-end. Elle aurait pu être lancée ce mardi pour éviter ce travail et les heures supplémentaires. Les agents doivent respecter les temps de déconnexion

☆ **Certains agents préfèrent revenir au bureau, je trouve cela étonnant. Il faut que les agents restent chez eux en télétravail.**

Président : Je ne peux pas fournir du matériel de télétravail pour tous les services prioritaires. Certaines missions prioritaires ne sont pas télétravaillables. Certains agents sont habitués à travailler avec un écran plus grand voir un double écran. Ils peuvent emmener un écran chez eux.

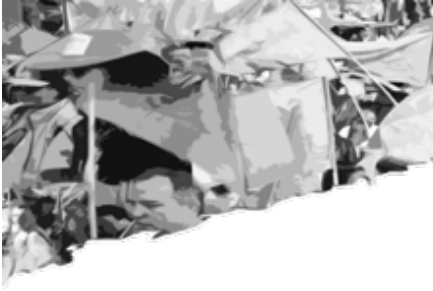
☆ **Solidaires** : si des agents équipés en matériel de télétravail sur des missions prioritaires reviennent en présentiel pour leur confort, vous leur faite signer une décharge de responsabilité?

Président : non je ne ferai pas signer de décharges, ils doivent rester chez eux.

☆ **Solidaires** : lorsque les agents emmènent du matériel à la maison dont des écrans, avez-vous mis en place une procédure d'inventaire?

Président : non on balance du matériel dans la nature comme cela ! On trace cela dans ASSET. Le jour où les agents vont rendre les outils, il y aura encore du travail pour les CID. Nous restons des professionnels. On s'est aperçu de l'importance de la fiabilisation des stocks.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 14 avril 2020



Services éditiques EIFI 86 87- campagne DPR - Clic'Esi

Solidaires Finances Publiques revendique :

- que la campagne DPR soit reportée, et que les impressions Clic'Esi soient stoppées.
- que si la campagne DPR a lieu, nous demandons que les vacataires soient renvoyés chez eux et payés pour le contrat qu'ils ont signé (CF décision de la DRFIP75).
- Nous demandons du gel, des gants, des masques, le respect absolu des distances de sécurité.
- Que le nettoyage des locaux et des machines soit réalisé par des entreprises spécialisées, et non par des salariés en contrats précaires comme les vacataires.

Exposé du Président :

- La campagne DPR a commencé. C'est une obligation de nos missions de services publics.
- Il faut respecter les gestes barrières, les distances de sécurité.
- Poitiers a fait un boulot remarquable. Ils sont en avance sur les prévisions.**
- Limoges travaille bien également, ils ont fait beaucoup de clic ESI et de lettres chèques.**

Exposé du Resp. ESI86 (par mail du 17/04/2020) :

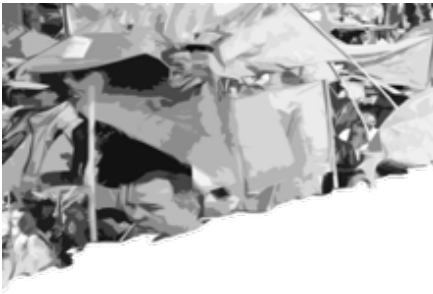
- La campagne DPR 2020 est bien en place à l'atelier de Poitiers, avec une importante productivité grâce à l'implication de tous et toutes.
- Près de 60% de l'objectif a été mis sous pli, pour une dernière date cible de remise à La Poste au 06 05 2020.
- L'organisation sur une unique vacation de 8 heures permet le respect des mesures barrières établies par le Secrétariat Général.
- Deux enlèvements ont été conduits avec succès, le 15 04 pour 682 034 plis et le 16 04 pour 184 543 plis. Prochaine remise à La Poste le 22 avril.
- L'ESI de Poitiers s'est vu confier un délestage important.
- Nous prendrons en charge, après la mise sous pli des 2007000 plis attribués initialement, un délestage de Nemours pour 407 000 plis qui seront remis eux au 07 05 2020. Il y a beaucoup moins de déclarations à produire : 4,2M en 2019, 2,1M cette année.
- Une note de service cadrant le dispositif a été envoyée aux agents, et elle est mise à disposition des OS.
- 1 seul agent par machine, mais réduction du rythme actée par SI2A.
- Horaires 7h45 à 12h - pause repas- 12h45 à 16h30. Pas d'équipe.
- Le rendement est réduit, la campagne sera plus longue, mais finie avant le 30/06.
- Arrêt toutes les heures pour se laver les mains. Désinfections fréquentes des machines par les 2 vacataires, et aération des locaux plusieurs fois par jour.

Questions réponses avec la Direction :

- ☆ **Campagne DPR, cette avance ne pourrait-elle pas entraîner des diminutions d'horaires ?**

Président : non, il suffit d'une panne pour perdre 1h ou 2. De plus il se peut que Poitiers soit obligé d'aider Limoges et Amiens pour les lettres chèques de « secours ». De plus, les horaires journaliers de Poitiers sont moins lourds que pour les autres ateliers.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 14 avril 2020



Services CID - SIL - PC portables - déplacements

Solidaires Finances Publiques revendique au nom du principe de précaution :

- que les PC portables préparés par les CID/SIL soient remis sans contact dans un bureau où les agents utilisateurs viendront les chercher.
- que les CID/SIL soient équipés des gants et de gel hydro-alcoolique
- qu'un ou 2 pc VPN15 (c'est à dire permettant de se connecter à distance sur leur PC de bureau) soit mis à la disposition des CID/SIL pour éviter qu'ils se déplacent sur leur lieu de travail lorsqu'il n'y a pas de PC portables à préparer.
- que les agents de CID/SIL ne manipulent pas et ne préparent pas les PC portables récupérés auprès des agents qui peuvent être malade sans en présenter les signes.
- que les PC portables télétravail ne soient pas transmis entre agents par rotation.
- que si les utilisateurs ont le choix pour imprimer entre 2 mopieurs, les CID/SIL ne soient pas obligés d'aller en installer des nouveaux avant la fin du dé-confinement.

Exposé du Président :

- Dans la majorité des cas, les PC sont remis dans des locaux sans contact avec les agents de la CID, ou ils sont transporté par des cadres.
- Certains collègues de CID font de l'assistance télé-travail, en télé-travail.

Les agents des CID/SIL font toujours un boulot remarquable sur toute la DISI !

L'IDIV de la DISI Siège est le « concentrateur » des demandes de VPN.

Questions réponses avec la Direction :

- ☆ **Solidaires** : Il est évoqué de plus en plus dans les services la reprise des déplacement des CID dans les DDFIP/DRFIP. Pouvez-vous dire dans quel cas vous les autorisez ?
Nous espérons à Solidaires que c'est uniquement pour des cas exceptionnels dans les services prioritaires.

Président : Les règles n'ont pas changé. Les CID ont reçu une attestation dérogatoire pour exercer leur métier sur tout leur territoire. Ils doivent limiter leur déplacement, favoriser le travail à distance. Pendant la campagne IR, les directions doivent faire revenir des collègues réaménager les espaces de travail en respectant les règles de distanciation sociale. Les CID devront intervenir pour cela en pratiquant les gestes barrières avec l'équipement de sécurité.

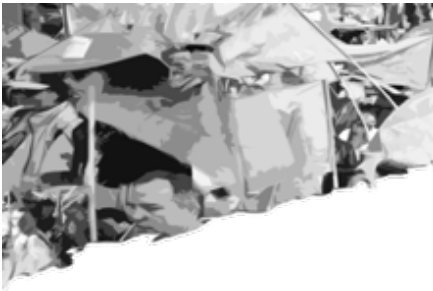
- ☆ **Solidaires** : Nous demandons que si les CID/SIL doivent se déplacer dans le cadre de la campagne IR pour aménager les services, que cela soit fait avant que les agents des DDFIP/DRFIP reviennent sur site pour éviter les contacts.

Président : c'est ce que j'ai fait, des interventions sont prévues cette semaine.

- ☆ **Solidaires** : les livraisons de « solimp3 » d'après le mail que vous nous avez envoyé, devaient être suspendues à part pour les services qui ne peuvent plus imprimer. Ce n'est pas le cas. Pourtant la majorité des PC sont connectés à 2 imprimantes. Pouvez nous faire un nouveau point d'information?

Président : on limite les déplacement des CID, mais on doit remplacer les « solimp2 » qui ne reçoivent plus de consommables. La crise n'a pas suspendu les clause des marchés. La règle c'est un mopieur par PC et non pas 2 solutions d'impression.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 14 avril 2020



Cellule de Fiabilisation Médoc 86 (CFM)

Mail envoyé au directeur de la DISI Sud-Ouest le 09/04/2020 (extraits) :

Nous avons appris le 08/04/2020 par notre réseau que le service CFM de Poitiers allait reprendre son activité ce vendredi 10/04/2020.

Pouvez-vous nous indiquer dans quel cadre : mission prioritaire ou autre?

Cette activité va-t-elle se dérouler en présentiel ou en télétravail ? Nous espérons fortement que cela sera en télétravail.

Quels vont être les horaires prévus ? Nous espérons fortement que cela ne sera pas pour une journée complète.

Question subsidiaire : pourquoi ce sujet n'a pas été abordé lors de la dernière audio conférence CHS-CT en mode simplifié du 06/04/2020?

Réponses du directeur de la DISI Sud-Ouest 10/04/2020 (extraits) :

« Il s'agit d'une mission d'exploitation à l'ESI de Poitiers : CFM ou Cellule Fiabilisation Médoc, dont l'objet, je le rappelle, est de réparer des flux TAM (Transferts à Medoc) au bénéfice des SIE.

Notre donneur d'ordre sur le sujet est le bureau SI1C et ce dernier nous a demandé officiellement le 6 avril au soir de bien vouloir étudier la possibilité de passer en prioritaire cette mission afin de ne pas voir augmenter les stocks d'anomalies de manière non contrôlée.

Nous sommes bien dans une logique où, la période de confinement se prolongeant, il faut examiner les points de contentions d'une chaîne globale.

Les conditions : difficile de passer en télétravail pour les agents à ce stade, donc nous passons en présentiel limité avec 3 personnes, avec roulement par semaine sur un plateau de 180 m2.

Les agents seront en HV et, comme tous leurs collègues qui sont en présentiel, il n'est jamais demandé de rester inutilement sur place si le besoin n'existe pas.

Le passage en télétravail sera étudié en fonction de l'existence de matériels disponibles et de confort de travail.

Cela démarre le vendredi 10/04. »

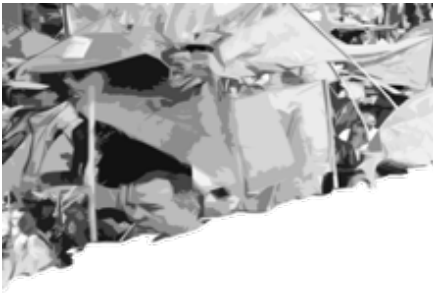
Resp ESI86 : Le travail est réalisé sur place pour l'instant, car il n'y a pas de matériel pour le télétravail. De plus, il y a un besoin de 2 écrans (d'au moins 17 pouces). Travail par équipe de 3 agents plus 1 cadre A. Distance d'environ 2 m entre chaque personne.

AT PART Bordeaux

Exposé du Président :

SSI a accepté que l'AT PART de Bordeaux soit référent pendant la campagne DPR.
2 équipes de 3 agents exerceront leurs missions en télétravail à partir du 20/04/2020.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 14 avril 2020



Services de développement

Questions réponses avec la Direction :

- ★ Les équipes travaillant sur des projets non prioritaires vont elles avoir des PC portable avant le dé-confinement?

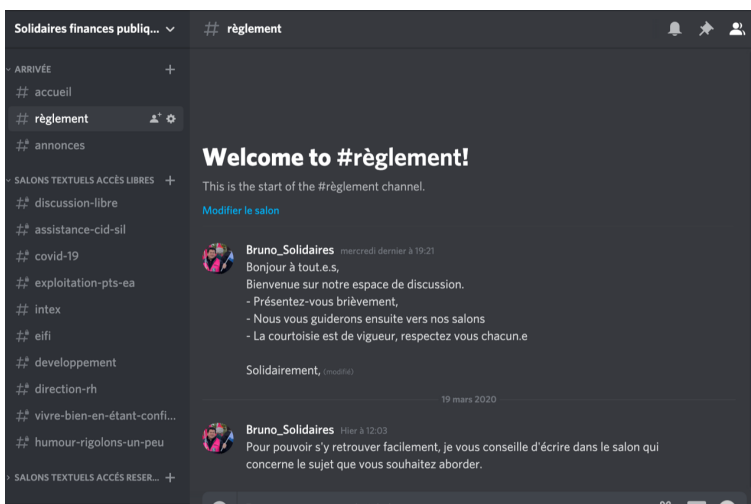
Président : non, car nous ne donnons pas de PC portables pour couvrir les missions non prioritaires. Une fois sortie de la crise, il faudra revoir notre politique d'équipement en matériel pour les services de développement.

**Solidaires est notre nom, mais aussi notre façon d'être.
Ne restez pas seule.e avec vos inquiétudes, vos interrogations, contactez-nous.**

- ★ Pour recevoir nos informations,
- ★ Poser vos questions, vous inscrire sur notre liste de diffusion,
- ★ Nous rejoindre sur notre serveur DISCORD pour vous informer, discuter ensemble, et rompre l'isolement.

📧 contact@sfpd33.fr

☎ 06.65.69.94.07



<http://opn.to/a/7xKzR>

<https://discord.gg/xHnsUJx>

